

COMMUNE DE SAINT-LAURENT

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 24 NOVEMBRE 2021

Le vingt-quatre novembre deux mille vingt-et-un, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal dûment convoqué le dix-neuf novembre deux mille vingt et un, s'est réuni à la salle de réunion de Saint-Laurent, sous la présidence de Madame Jocelyne TREVISAN, maire.

Présents : TREVISAN Jocelyne, MINER Bernadette, FRAU HUGER Emilie, LAFERRIERE Maxime, DELOGE Stéphanie, GHILARDI Stéphanie, DELMAS Manon, TROUGNAC Marie-Claire.

ABSENTS, EXCUSES : CLUA Guy, GODEFROY Fabien, VERZEGNASSI Alain, CUEVAS Patricia, HENAFF Ludovic, BOUSQUET Thomas, LONDERO Bernard.

POUVOIRS : GODEFROY Fabien à TREVISAN Jocelyne, VERZEGNASSI Alain à TREVISAN Jocelyne, CUEVAS Patricia à DELOGE Stéphanie, HENAFF Ludovic à DELOGE Stéphanie, CLUA Guy à LAFERRIERE Maxime.

Mme Bernadette MINER est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- *Vente des biens communaux*

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la mise en vente du bien immobilier (maison ancienne mairie) situé au 9 rue Jean Jaurès, une proposition d'achat a été présentée à l'agence immobilière.

Lors du conseil municipal du 20 septembre 2021, le prix minimum d'achat avait été proposé à 64 000€.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur un prix net définitif de vente :

- 1^{ère} proposition : 67 500 € - 6 000 € de frais d'agence = 61 500 € net.

Le Conseil Municipal refuse cette proposition.

- 2^{ème} proposition : 72 500 € - 6 000 € de frais d'agence = 66 500 € net

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (2 abstentions ; 11 pour, dont 5 pouvoirs), décide de fixer le prix de vente du bien à 72 500 €.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h.